

Rapport de transparence

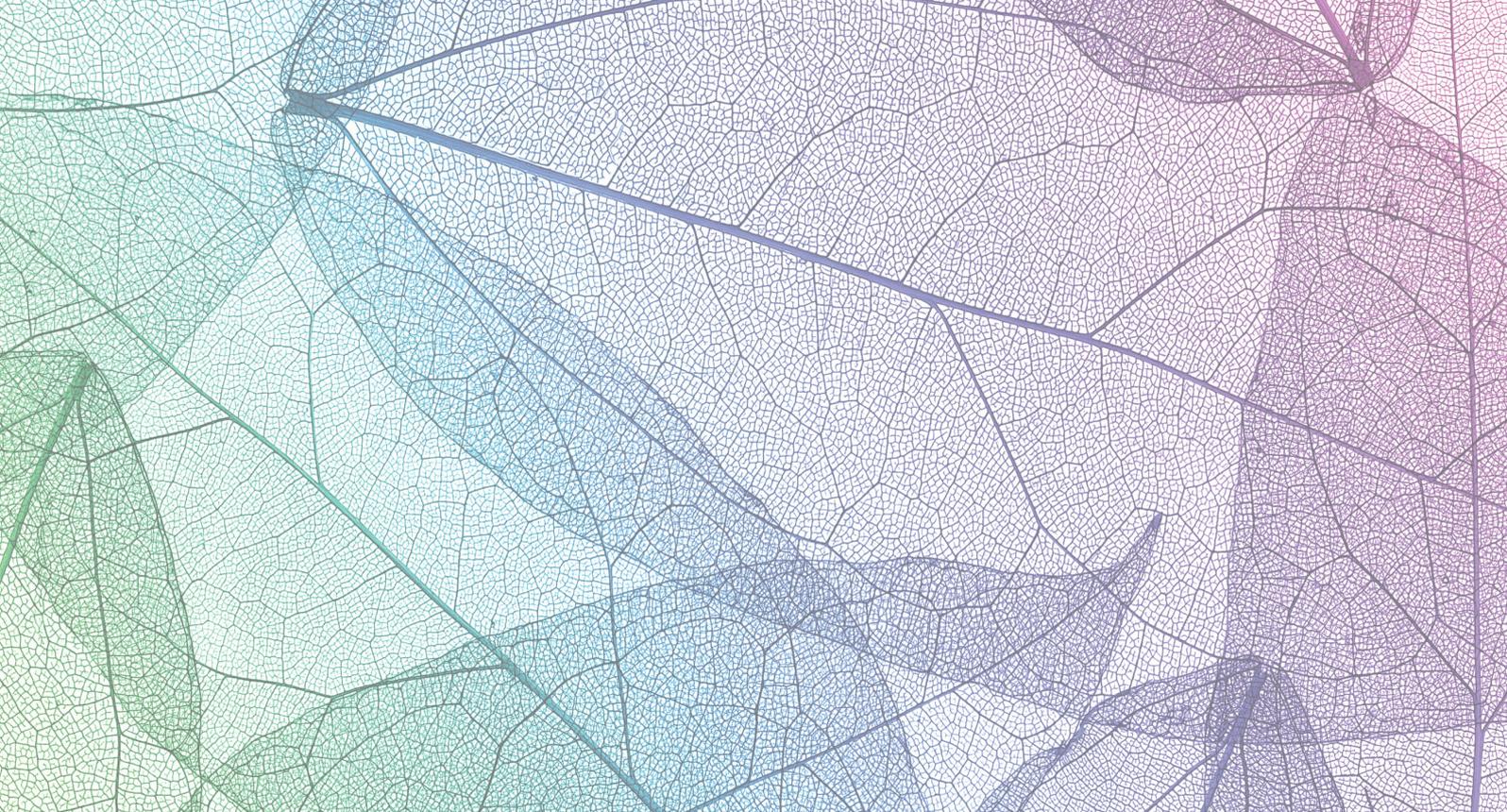
Janvier 2021



Sommaire

Introduction	3
1 Présentation de Grant Thornton	4
1.1 Grant Thornton en France	5
1.2 Grant Thornton au plan International	9
2 Gestion des risques	12
2.1 Description des procédures relatives à l'Indépendance	12
2.2 Exécution de la mission	14
2.3 Contrôle Qualité	14
3 Contrôle externe de la qualité	16
4 Éléments financiers	16
4.1 Chiffre d'affaires du réseau international	16
4.2 Chiffre d'affaires Audit du réseau européen	16
4.3 Chiffre d'affaires du réseau France	17
5 Capital Humain	18
5.1 Collaborateurs et Associés	18
5.2 Information sur la politique de rémunération	19
5.3 Formation continue	19
6 Mandats détenus dans des Entités d'Intérêt Public et des sociétés de financement	18
6.1 Entités cotées sur un marché réglementé	22
6.2 Établissements de crédit et sociétés de financement	22
6.3 Entreprises d'assurances	23
7 Déclaration de la Direction	24
Annexe	25

Nous vous présentons ce rapport conformément à l'article R. 823-21 du Code de Commerce et à l'article 13 du règlement (UE) n°537/2014 du 16 avril 2014, qui disposent que les Commissaires aux comptes doivent publier sur leur site internet un rapport de transparence, dès lors qu'ils sont désignés auprès d'entités d'intérêt public ou de sociétés de financement.



Introduction

L'année 2020 a été exceptionnelle. Exceptionnelle du fait d'une crise sanitaire et économique sans précédent dans l'histoire moderne. Exceptionnelle du fait de l'engagement total des associés et des professionnels Audit de Grant Thornton qui en a résulté : ils se sont mobilisés, dès le premier jour de la crise, pour accomplir leur mission de tiers de confiance auprès de leurs clients, et d'intérêt général au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes. Nous les remercions chaleureusement pour leur professionnalisme et cet engagement qui perdure encore aujourd'hui.

L'année 2020 a également été riche sur le plan du développement, l'offre audit de Grant Thornton ayant été pleinement reconnue par le marché. La qualité de notre signature a été un élément moteur de nombreux succès commerciaux. Malgré l'effet de la loi Pacte, avec la fin progressive de l'obligation légale d'audit pour les petites entreprises, le portefeuille de mandats légaux sera en augmentation en 2021, notamment grâce aux gains de nouveaux mandats auprès d'ETI et PME.

Grant Thornton a également été sélectionné par 11 nouvelles valeurs cotées dont un groupe d'envergure SBF 120 et plusieurs ETI cotées régionales. Par ailleurs, le cabinet a renouvelé l'intégralité de ses mandats auprès de sociétés cotées, notamment pour deux groupes du CAC 40, détenant ainsi plus de 80 mandats d'entités cotées (tous marchés) et globalement 100 mandats auprès d'Entités d'Intérêt Public (EIP). Ces renouvellements illustrent la satisfaction de leur direction et gouvernance envers les prestations de notre firme.

En parallèle, nos offres « Assurance » – Audit IT, *Capital Markets*, Conseil IFRS, Commissariat aux apports, Responsabilité Sociale Environnementale (RSE) – connexes à l'audit légal, ont poursuivi leur développement et engrangé de nombreux succès.

Plus que jamais, nous souhaitons affirmer notre singularité ainsi que nos éléments de différenciation.

Une part significative de la croissance mondiale de notre réseau provient de l'audit : Grant Thornton a en effet fait le choix de privilégier une pluridisciplinarité équilibrée, respectueuse des synergies entre ses différents métiers avec comme dénominateur commun la sécurisation de la donnée financière et la conformité. A ce titre, la qualité de nos audits est ancrée dans l'ADN de notre réseau. Ceci au bénéfice d'un objectif commun avec nos clients et les parties prenantes – gouvernance, partenaires économiques, régulateurs : une croissance durable et responsable.

En 2020, nous avons poursuivi nos efforts et nos investissements pour une amélioration continue de la qualité, à travers le déploiement d'une nouvelle méthodologie d'audit mondiale visant à une meilleure évaluation des risques pour des travaux plus pertinents et efficaces, l'amélioration de nos procédures et processus internes, notamment en matière de déontologie et d'indépendance, le renforcement des équipes nationales dans les domaines de la méthodologie et la formation ainsi que de la doctrine comptable.

Nous bénéficions également de l'intégration choisie il y a deux ans des auditeurs informatiques au sein des équipes d'auditeurs financiers, permettant ainsi une approche commune de l'évaluation du contrôle interne et des systèmes d'information de nos clients, pour toujours plus de pertinence et de valeur ajoutée.

Qualité, efficacité et *insight* apporté à nos clients : tels sont les objectifs que nous poursuivons également à travers notre plan de transformation et d'innovation du métier audit. Nous nous sommes dotés et avons développé des outils de *Data Analytics* permettant d'extraire et d'analyser les données comptables ou de gestion de nos clients, ceci afin d'accroître la pertinence et l'efficacité de l'audit – en couvrant une plus large proportion de population testée en vue d'automatiser certaines tâches et contrôles, identifier les anomalies ou atypies au sein de volumes significatifs de transactions, visualiser le suivi de la transaction de manière opérationnelle, appliquer des modèles statistiques sur les données. Nous avons également amélioré notre solution technologique propriétaire, innovante et efficiente de gestion de la coordination des audits internationaux.

Au cours de l'année, notre cabinet a été concerné par une inspection de notre régulateur, le Haut Conseil au Commissariat aux comptes (H3C)*. Cette inspection a porté sur la pertinence et l'efficacité du système de contrôle qualité mis en œuvre par le cabinet ainsi que sur une sélection de mandats, pour s'assurer de l'adéquation de l'opinion émise sur les états financiers au regard des diligences que nous avons mises en œuvre.

Les conclusions de cette inspection mettent en évidence la poursuite continue de l'amélioration de la qualité des procédures internes du cabinet.

Les points relevés portent sur quelques procédures internes et sont limités en nombre. Notre cabinet a d'ores et déjà mis en œuvre ou initié les actions correctrices pour y répondre. Les conclusions sur les mandats ont mis en évidence que Grant Thornton présentait globalement des résultats traduisant la volonté constante de notre cabinet de poursuivre l'amélioration de la qualité de ses audits.

Chez Grant Thornton, nous sommes convaincus que l'audit reste le meilleur vecteur pour restaurer la confiance des acteurs économiques, qui plus est dans une période de turbulence économique forte où les repères sont troublés.

Le « sens » de cette mission, pleinement partagée à chaque niveau de notre organisation, de la direction du cabinet jusqu'au plus jeunes de nos professionnels, conduira de nouveau notre action tout au long de 2021.



Robert Dambo

Président



Vincent Papazian

Directeur National Audit

(*) Rapport non transmis au 31 janvier 2021

1. Présentation de Grant Thornton

1.1 Grant Thornton en France

Les activités du Groupe Grant Thornton en France se structurent autour de cinq métiers : **Audit et Commissariat aux comptes, Expertise Conseil, Conseil Financier, Conseil Opérationnel & Outsourcing** et enfin **le Conseil Juridique, Fiscal et Social**.

De nombreuses offres de services découlent de chacun de ces métiers, permettant ainsi d'offrir aux entreprises des savoir-faire complémentaires afin de répondre à l'ensemble de leurs enjeux en matière d'information financière et dans les domaines comptables, financiers et juridiques.

La qualité de service de chaque métier repose sur trois valeurs fondamentales : l'excellence technique, la proximité avec ses interlocuteurs et une méthodologie reconnue. Grant Thornton en France est constitué de deux entités juridiques principales considérées dans le cadre de ce rapport de transparence comme une seule et même entité économique : **Grant Thornton**, Cabinet d'Audit, d'Expertise Comptable et de Conseil et **Grant Thornton Société d'Avocats**.

1.1.1 Description des sociétés de Commissaires aux comptes

Le capital des sociétés membres du réseau Grant Thornton en France contrôleurs légaux des comptes ci-après listés, est contrôlé à plus de 98 % par une personne morale de Commissariat aux comptes et d'Expertise comptable, elle-même contrôlée directement ou indirectement à plus de 98 % par des professionnels personnes physiques, exerçant leur activité au sein de Grant Thornton en France, étant précisé que, conformément aux exigences légales, les droits de vote y sont détenus à plus de la moitié par des Commissaires aux comptes et à plus des deux tiers par des Experts Comptables.

Sociétés	Forme Juridique	Capital (en €)	Détenion Personne Morale	Détenion Personnes Physiques	
				%	Dont Personnes Physiques CAC
Grant Thornton	SAS	2 297 184 €	98,80 %*	1,20%	79,79 %
AEG Finances	SAS	276 000 €	99,97 %*	0,03%	100 %
CARIB Audit et Conseil	SAS	10 000 €	99,80 %**	0,20%	100 %
IGEC	SAS	46 000 €	99,40 %**	0,60%	100 %
Tuillet Audit	SAS	429 080 €	99,95 %**	0,05%	100 %
Cabinet Didier Kling & Associés	SA	140 361 €	99,77 %**	0,23%	100 %

* par Grant Thornton & Associés SAS

** par Grant Thornton SAS

Les contrôleurs légaux des comptes, signataires de mandats sur l'exercice 2019-2020, intervenant à titre individuel sont listés en annexe.

1.1.2 Description du réseau en France

Le réseau Grant Thornton en France se structure autour d'entités juridiques distinctes réglementées ou non réglementées : d'une part les entités exerçant les activités de Commissariat aux comptes et d'Expertise comptable (listées au 1.1.1), d'autre part les entités exerçant les activités liées au Conseil, au sens large telles que Grant Thornton Performance, Grant Thornton Executive, GT Conseil, ainsi que les activités liées au Conseil Juridique, Fiscal et Social exercées par Grant Thornton Société d'Avocats.

Direction Générale et Comité de Direction

Robert Dambo a été élu le 17 juin 2019, par l'Assemblée Générale des associés, Président de Grant Thornton France, fonction qu'il a prise le 1er juillet.

Le Comité de Direction

Au 30 septembre 2020, le Comité de Direction est composé de dix membres – dont les trois membres de la Direction Générale.

Il a pour rôle principal de définir la politique générale du Groupe, d'élaborer le plan stratégique, de proposer le budget et le niveau d'investissement, de veiller aux équilibres financiers, d'arrêter la politique de ressources humaines et de formation et enfin, de proposer au Conseil de Gouvernance les candidats à l'association. La durée du mandat des membres du Comité de Direction est de quatre ans, renouvelable. Le Comité de Direction se réunit au moins trimestriellement, sur convocation de son Président.



La Direction Générale

La Direction Générale est constituée du Président – **Robert Dambo** – et de deux Directeurs Généraux – **Cyril Brogniart et Frédéric Zeitoun**.

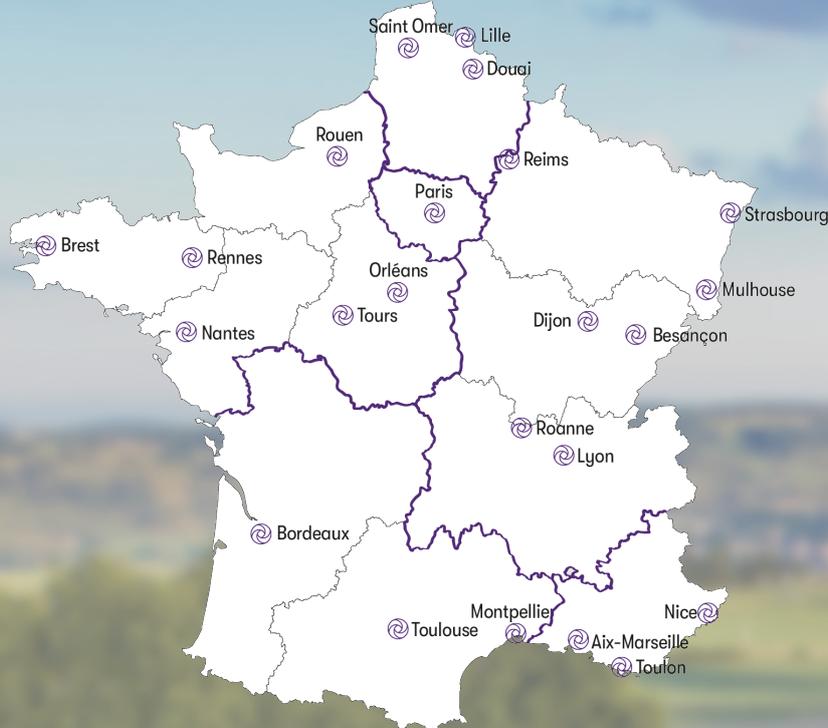
La durée de leur mandat est de quatre ans, renouvelable.

Elle met en œuvre la politique décidée par la Comité de Direction.

Elle représente la France auprès de l'organisation mondiale Grant Thornton International Ltd, ainsi qu'auprès des institutions professionnelles nationales et internationales et plus généralement à l'égard des tiers.

Il est précisé que Daniel Kurkdjian, auparavant Président de Grant Thornton en France est devenu Président Emérite et qu'il intervient à ce titre sur certaines missions ponctuelles confiées par la Direction Générale.

(*) Public Economie Sociale Protection Sociale (**) Financial Services



Plusieurs organes de *management* accompagnent le Comité de Direction dans ses prises de décisions :



Le Comité de Pilotage – Directions des Opérations Paris – Régions

Les directeurs des opérations Paris – Régions traitent des problématiques opérationnelles et fonctionnelles de leurs périmètres respectifs issues du Plan d’Action National, en vue d’assurer un meilleur alignement stratégique et l’atteinte de nos objectifs.



Les Directeurs de Périmètre en Région Parisienne accompagnés par Cyril Brogniart

Audit Paris	Expertise Conseil Paris	IBAS	GT Executive	Conseil Financier	CO&O	Juridique et Fiscal	PEPS* et FS**
Solange Aiache	Hervé Sauce	Mathieu Devillers	Jacques-Edouard Nouveau	Nathalie Margraille et Emmanuel Riou	Christophe Radeport	Anne Frede	Cyril Brogniart

(*) Public Economie Sociale Protection Sociale (**) Financial Services



Les Directeurs de Périmètre en Régions accompagnés par Luc Williamson

NORD	CENTRE-EST	CENTRE-OUEST	PROVENCE-MÉDITERRANÉE	SUD-OUEST
Hughes Robidez	Françoise Méchin	Olivier Nioche	Armand Pinarbasi	Luc Williamson à titre transitoire

Description de la Gouvernance et de ses modalités d'organisation et de fonctionnement

Le Conseil de Gouvernance

Le Conseil de Gouvernance, composé de dix membres, était présidé par **Jean-Marc Heitzler** au **30 septembre 2020**.

Ses membres étaient à cette date : **Solange Aiache, Hélène Baron-Bual, Olivier Bochet, Clotilde Delemazure, Nicolas Guillaume, Michel Jolly, Christine Larsen, Xavier Lecaille, Thierry Rizza et Hughes Robidez**.

Le Conseil de Gouvernance désigne en son sein les Comités de Gouvernance du Groupe : le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations, le Comité de la Charte des associés et le Comité Stratégique. Il émet un avis sur les choix stratégiques arrêtés par le Comité de Direction, veille à la mise en œuvre d'un plan d'action cohérent avec les orientations stratégiques du Groupe, contrôle la bonne exécution par le Comité de Direction des décisions prises par la collectivité des associés, définit et supervise les modalités d'instruction des candidatures à l'association. Enfin, il désigne les Directeurs Associés et coopte les Associés Equity. La durée des fonctions des membres est de quatre ans avec un renouvellement par moitié tous les deux ans.

Le Comité d'Audit

Composé de trois membres, le Comité d'Audit revoit les principales options d'arrêté de comptes envisagées et les évolutions du contrôle interne, rencontre la Direction Financière du Groupe et les Commissaires aux comptes, afin de prendre connaissance de leur programme de travail et des conclusions de leurs travaux sur les comptes consolidés ; enfin, il revoit le calcul de la valeur de l'action. Il rend compte de sa mission concomitamment au Président du Conseil de Gouvernance et au Président du Comité de Direction et présente un rapport annuel sur la mission à la réunion de la collectivité des associés d'approbation des comptes annuels.

Ses membres sont : **Solange Aiache (Président), Xavier Lecaille et Hughes Robidez**.

Le Comité des rémunérations

Composé de trois membres, le Comité des Rémunérations a pour rôle de rédiger un rapport à destination du Comité de Direction avec avis sur la rémunération du Président et des Directeurs Généraux et de contrôler la bonne application, par la Direction Générale, des principes de fixation des rémunérations individuelles des associés définis par la Charte associative et ses corollaires. Il formule également toute proposition utile concernant le mode de fixation des



rémunérations, en coordination avec le Comité de la Charte des Associés. Il rend compte de sa mission au Président du Comité de Direction et au Président du Conseil de Gouvernance et rend un rapport sur sa mission, lu dans le cadre de l'Assemblée d'approbation des comptes annuels.

Ses membres sont : **Olivier Bochet (Président), Michel Jolly et Xavier Lecaille**.

Le Comité de la Charte des Associés

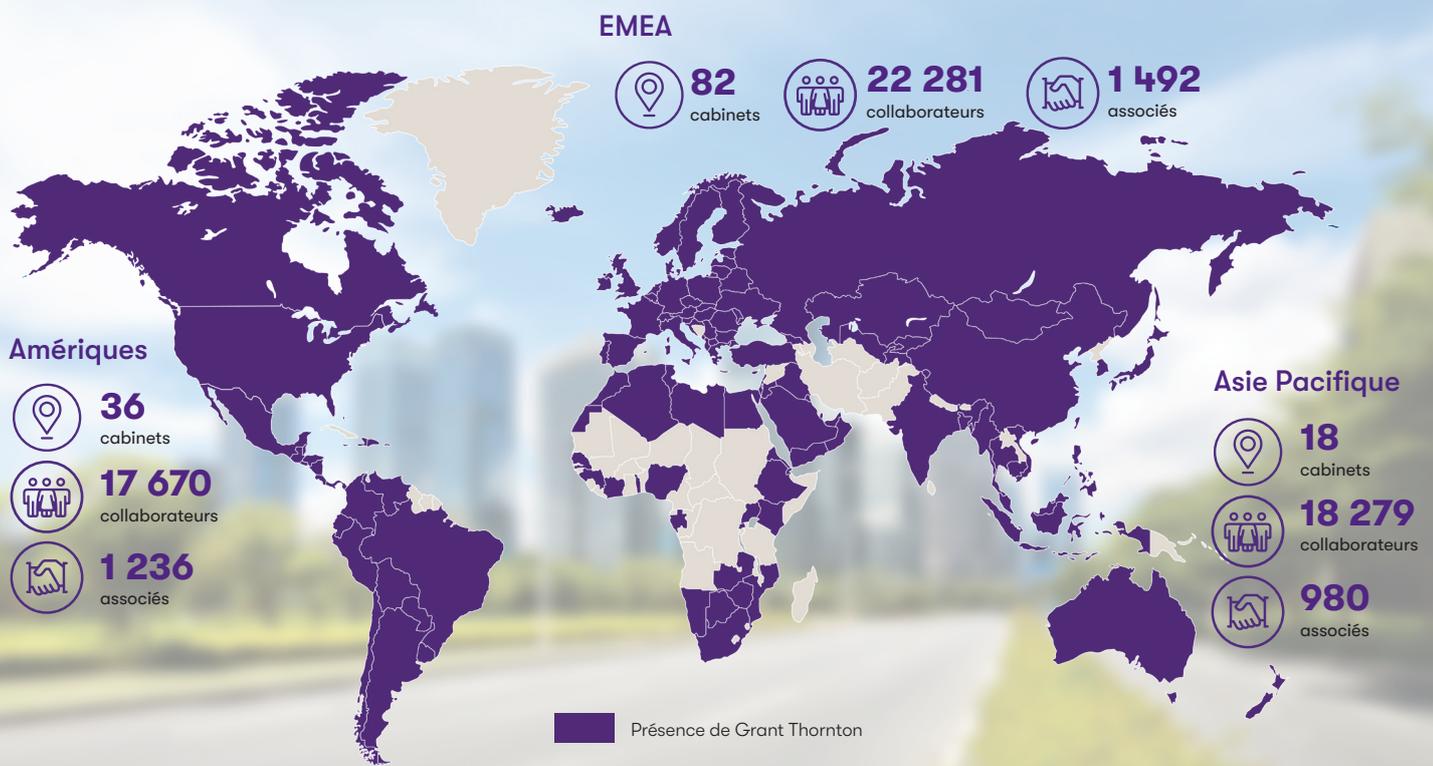
Composé de trois membres, le Comité de la Charte des Associés a pour attribution de réviser périodiquement la Charte en vue de proposer toute évolution souhaitable, de s'assurer du respect des dispositions de la Charte, en particulier pour ce qui concerne la politique d'association et les procédures de cooptation en relation avec le capital et les actions. Le Comité de la Charte des Associés rend compte de sa mission au Président du Comité de Direction.

Ses membres sont : **Nicolas Guillaume (Président), Hughes Robidez et Thierry Rizza**.

Le Comité Stratégique

Composé de trois membres, le Comité Stratégique a pour mission de suivre la mise en place de la stratégie du Groupe et l'adaptation aux réalités du marché, d'accompagner le Comité de Direction dans la préparation du plan stratégique et du plan d'action annuel. Il rend compte de sa mission concomitamment au Président du Conseil de Gouvernance et au Président du Comité de Direction.

Ses membres sont : **Clotilde Delemazure (Président), Hélène Baron-Bual et Christine Larsen**.



1.2 Grant Thornton au plan International

1.2.1 Description du réseau international

Depuis sa création, Grant Thornton International Ltd a mené ses activités en tant que société à but non lucratif, régie selon les lois de l'Etat de l'Illinois. Fin 2007, le statut de l'entreprise a évolué en société privée, juridiquement constituée au Royaume-Uni. Les bureaux londoniens hébergent dorénavant tout le personnel, dont le Président, et accueillent les Conseils d'Administration et réunions internationales.

Les Cabinets membres fournissent des services et accompagnent leurs clients directement, en leur nom propre et non au nom de Grant Thornton International Ltd.

Les Cabinets membres et correspondants* ne sont pas actionnaires de Grant Thornton International Ltd. Par ailleurs, il n'existe aucun lien capitalistique entre les Cabinets membres des différents pays. Ils ne sont pas responsables des prestations ou services proposés par un autre Cabinet membre ou correspondant. Chaque Cabinet membre est dirigé et géré selon ses propres critères et, bien que le nom Grant Thornton soit adopté par un grand nombre de Cabinets, cette marque commune ne signifie aucunement qu'il y ait le moindre lien capitalistique entre les Cabinets et Grant Thornton International Ltd.

Les Cabinets membres sont liés par une vision stratégique commune, par l'engagement fondamental de fournir un service de qualité et d'excellence aux entreprises qui développent des activités internationales et par un objectif partagé d'être un Cabinet leader sur leurs marchés.

Grant Thornton International Ltd est réparti dans 136 pays ; Grant Thornton en France est membre de Grant Thornton International Ltd depuis janvier 1990.

(*)Bermuda, Channel Islands, Ghana, Sri Lanka.

Les sociétés membres de Grant Thornton International, au sein de l'Union Européenne, sont listées ci-dessous :

Pays	Entité légale	Pays	Entité légale
Autriche	Grant Thornton Austria GmbH	Islande	Grant Thornton endurskoðun ehf
Autriche	Grant Thornton VERAX Wirtschaftsprüfungs- und Steuerberatungs Gesellschaft mbH	Irlande	Grant Thornton
Belgique	Grant Thornton Bedrijfsrevisoren CV	Irlande	Grant Thornton (NI) LLP
Bulgarie	Grant Thornton OOD	Italie	Ria Grant Thornton S.p.A.
Croatie	Grant Thornton revizija d.o.o.	Lettonie	Grant Thornton Baltic Audit SIA
Chypre	Grant Thornton (Cyprus)	Lichtenstein	ReviTrust Grant Thornton AG, Schaan
République Tchèque	Grant Thornton Audit s.r.o.	Lituanie	Grant Thornton Baltic UAB
République Tchèque	Fučík & partneři, s.r.o	Lituanie	Grant Thornton Baltic UAB Kauno filialas
Danemark	Grant Thornton Statsautoriseret Revisionspartnerselskab	Lituanie	Grant Thornton Baltic UAB Klaipėdos filialas
Estonie	Grant Thornton Baltic OÜ	Luxembourg	Grant Thornton Audit & Assurance
Finlande	Revico Grant Thornton Oy	Malte	Grant Thornton Malta
Finlande	Idman Vilen Grant Thornton Oy	Pays-Bas	Grant Thornton Accountants en Adviseurs BV
Finlande	Advico Finland Oy	Norvège	Grant Thornton Revisjon AS
France	Grant Thornton	Pologne	Grant Thornton Frąckowiak Sp. z o.o sp.k.
France	AEG Finances	Pologne	Grant Thornton Polska Sp. z o.o. Sp.k
France	IGEC	Portugal	Grant Thornton & Associados, SROC,Lda
France	Tuillet Audit	Roumanie	Grant Thornton Audit SRL
France	Cabinet Didier Kling & Associes	République Slovaque	Grant Thornton Audit, s.r.o.
France	Carib Audit & Conseil	Slovenie	Grant Thornton Audit d.o.o.
Allemagne	Warth & Klein Grant Thornton AG	Espagne	Grant Thornton, S.L.P.
Allemagne	Warth & Klein Grant Thornton GmbH & Co. KG	Espagne	Grant Thornton Andalucia, S.L.P.
Allemagne	Trinavis GmbH & Co. KG	Espagne	Cruces Y Asociados Auditores, S.L.P.
Allemagne	WPG Wohnungswirtschaftliche Prüfungs- und Treuhand GmbH	Suède	Grant Thornton Sweden AB
Gibraltar	Grant Thornton (Gibraltar)	Royaume Uni	Grant Thornton UK LLP
Grèce	Grant Thornton SA		
Hongrie	Grant Thornton Audit Kft.		

1.2.2 Description de la Gouvernance au plan international

CEO Chief Executive Officer

Le rôle du Président Directeur Général de Grant Thornton International Ltd réside dans la définition des priorités stratégiques et des recommandations de développement de l'organisation, pour une approbation par le Conseil d'Administration. Il est régulièrement en contact avec les membres du Comité de Direction concernant les procédures de gouvernance, incluant l'Audit, la Fiscalité, le Conseil et la Gestion des Risques. Il a la responsabilité de convoquer le Comité de Direction pour l'assister quotidiennement dans les sujets de gestion. Il a aussi autorité pour choisir un nouveau membre, en accord avec les critères d'admission imposés par le Conseil d'Administration.

BOG Board Of Governors

Le Conseil d'Administration de Grant Thornton International Ltd est constitué du Président Directeur Général et de 16 autres membres, tous dirigeants dans leurs pays respectifs ou administrateurs indépendants. Il s'agit de la plus haute structure de décision de l'organisation.

Ses fonctions sont de nommer le Président, d'établir les priorités stratégiques et le budget de Grant Thornton International Ltd, de discuter de tout changement éventuel dans la charte des membres à partir des recommandations du Président.

Le Conseil d'Administration est également responsable de l'approbation de l'entrée d'un potentiel nouveau membre dans le réseau, tout comme de son exclusion. Les membres du Conseil d'Administration, à l'exception du Président, ne reçoivent aucune rémunération à ce titre.

Le Comité de Direction GLT Global Leadership Team

Le Comité de Direction comprend le Directeur Général, qui agit en tant que Président, assisté de sept autres membres. Il inclut également les responsables internationaux des principaux métiers de l'organisation : Tax Services, Assurance Services et Specialist Advisory Services (SAS). Les membres du Comité de Direction se rencontrent de façon régulière, que ce soit *in situ*, en conférence téléphonique ou en visioconférence.

Une description plus détaillée de la Gouvernance à l'international est faite dans le [rapport de transparence 2020 de Grant Thornton International Ltd](#).

Présence de Grant Thornton France au sein des instances du réseau globales et propres au métier Audit



Robert Dambo

Président de Grant Thornton France, siège de manière permanente au BOG et est membre du *Strategic Committee* (conseille notamment les équipes de Direction des différents pays de l'organisation sur le développement, l'alignement et l'exécution de la stratégie mondiale).



Vincent Papazian

Directeur métier Audit, est membre de l'*Assurance Strategy Committee*, comité mondial de la *practice* Audit.



Pascal Leclerc

Directeur du *Risk Management* est membre du *Risk Management Advisory Committee*

Participation de Grant Thornton France

Global Assurance Quality Steering Committee

Comité dédié aux actions et processus visant en l'amélioration continue du système de contrôle interne et à la qualité de l'audit au sein du réseau international. Ce comité est également chargé de supporter chaque *member firm* du réseau dans le déploiement d'ISQM1, nouvelle norme internationale du management de la qualité.

Methodology & Learning Steering Committee

Comité dédié à l'amélioration de la méthodologie audit ainsi qu'à la formation des professionnels de l'audit à travers des outils, alertes, guides pratiques, programmes de formation (e-learning et programme en présentiel).

Global IFRS Steering Committee, IFRS Technical Expert Group, Financial Instruments Working Group, IFRS 16 Sub-group

Comités traitant de l'interprétation au sein du réseau des normes comptables internationales, du support technique aux membres de GTIL, de la veille technique et de la formation des auditeurs, ceci à travers des *newsletters* (*IFRS Alert*), de la guidance technique (avec *Insights to IFRSs Navigating the changes to IFRSs*), des programmes de formation et outils opérationnels.

2. Gestion des risques

La gestion des risques professionnels est un élément clef du développement et de la pérennité de Grant Thornton. Elle s'articule autour de principes généraux applicables à l'ensemble des métiers du Groupe, d'une part, et de règles particulières propres à chaque métier, d'autre part.

Grant Thornton met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles utiles, au regard de la nature, de la portée et du contexte des données qui nous sont communiquées et des risques présentés par leur traitement, pour préserver leur sécurité et, notamment, empêcher toute destruction, perte, altération, divulgation, intrusion ou accès non autorisé à ces données, de manière accidentelle ou illicite.

Le respect de la sécurité et de la protection des données s'impose à l'ensemble de nos collaborateurs ainsi qu'à nos prestataires.

Le dispositif du Cabinet repose, pour ce qui concerne le métier Audit, sur des politiques et procédures relatives à l'indépendance et à la déontologie, à l'acceptation et au maintien des missions, aux ressources humaines, aux consultations techniques, ainsi qu'à la réalisation des

missions, et la vérification du respect de ces politiques et procédures.

Les politiques et procédures sont rassemblées dans le Manuel des Procédures et de Maîtrise des Risques Audit («MPMRA»). Ce manuel se réfère au manuel correspondant de Grant Thornton International Ltd, qui est établi pour que les Cabinets membres se conforment aux principes de la norme internationale ISQC 1 (*International Standard on Quality Control No. 1*) et aux recommandations émises par le *Risk Management Advisory Committee* de Grant Thornton International Ltd. Il inclut également des politiques et procédures définies pour répondre aux obligations légales ou réglementaires françaises relatives à l'exercice du Commissariat aux comptes.

Le Manuel des Procédures et de Maîtrise des Risques Audit est mis à disposition de tous les associés et collaborateurs via notre *Digital Work Place* dédiée au métier Audit.

Des procédures assurent la gestion et l'enregistrement des incidents qui ont ou peuvent avoir une conséquence grave sur la qualité de ses activités de certification des comptes et permettent à tout membre du personnel de signaler les plaintes et allégations concernant une éventuelle non-conformité des travaux effectués avec les normes professionnelles ou les obligations légales et réglementaires.

2.1 Description des procédures relatives à l'Indépendance

2.1.1 Acceptation, maintien des mandats et missions de Commissaire aux comptes

Une étape fondamentale pour s'assurer de l'indépendance est réalisée préalablement à l'acceptation de tout nouveau mandat de Commissariat aux comptes. L'associé signataire pressenti remplit un questionnaire d'acceptation de mandat, dans lequel il apprécie les risques susceptibles d'influer notamment sur l'indépendance.

Ce questionnaire fait l'objet d'une approbation par le représentant régional du métier Audit ou par le Directeur Régional, en charge d'apprécier, à son tour, le respect des règles d'indépendance. L'approbation finale de l'acceptation du mandat est délivrée par le Directeur de la Pratique Professionnelle, lorsque le mandat présente certaines caractéristiques (niveau de risque, type d'entité, ...). Ce questionnaire est régulièrement mis à jour en fonction des évolutions légales et réglementaires.

Chaque signataire s'interroge annuellement sur le maintien de chacun de ses mandats en examinant, notamment, les

événements intervenus et les nouvelles informations collectées depuis l'acceptation. La politique d'approbation du maintien des mandats est similaire à celle définie pour l'acceptation de nouveaux mandats.

La procédure d'acceptation d'un mandat de Commissaire aux comptes d'une entité inclut également une recherche préalable de conflits d'intérêt, effectuée auprès de l'ensemble des associés des différents métiers de Grant Thornton (recherche nationale) et le cas échéant, auprès des Cabinets membres de Grant Thornton International Ltd lorsque l'entité a des opérations internationales (recherche internationale).

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes font également l'objet d'une politique et d'une procédure d'acceptation complémentaires.

2.1.2 Procédure de rotation



Nous organisons la rotation des associés d'audit principaux chargés de la réalisation du contrôle légal des comptes des Entités d'Intérêt Public et des autres entités y étant soumises, conformément à l'article L. 822-14 du Code de Commerce et à l'article 17 du règlement (UE) n°537/2014 du 16 avril 2014. Cette organisation tient également compte des exigences du Code IESBA en matière de durée d'intervention des associés principaux d'une mission de certification des comptes d'une EIP, de délai de viduité et ce également en cas de combinaison de plusieurs rôles (associé signataire, réviseur indépendant et autre associé intervenant sur la mission).

En outre, nous procédons de manière progressive à la rotation des personnes les plus élevées de la hiérarchie chargées de la réalisation du contrôle légal des comptes des EIP, conformément à l'article 17 du règlement (UE) cité ci-dessus.

Pour veiller à la bonne application des principes de rotation, un processus de suivi a été mis en place.

2.1.3 Vérification de l'indépendance du personnel

L'indépendance des associés et collaborateurs intervenant sur des mandats de Commissariat aux comptes est vérifiée au moyen :



De la signature d'une confirmation annuelle d'indépendance ;



D'une déclaration d'indépendance des membres de l'équipe d'audit intervenant sur un mandat, documentée dans le dossier d'audit du mandat ;



Du système de *Global Independence System* pour la détention de titres financiers.

Le *Global Independence System* est un outil informatique développé par Grant Thornton International Ltd qui permet de vérifier le respect des règles relatives à la détention de titres financiers. Selon la politique du réseau, doivent être déclarés les titres des sociétés cotées détenus par l'ensemble des associés et collaborateurs exerçant des fonctions managériales au sein du cabinet et par leur famille proche. Ces déclarations sont confrontées en permanence avec la liste globale des entités restreintes (*Global Restricted List*) identifiées par chaque Cabinet membre de Grant Thornton International Ltd. Elles sont vérifiées chaque année par la Direction du *Risk management* du Groupe sur un échantillon d'associés et de collaborateurs faisant partie de la population concernée. Une confirmation d'indépendance est également requise pour les experts et professionnels de l'audit externes pouvant intervenir sur les missions d'audit.

La confirmation annuelle d'indépendance signée par les associés et collaborateurs vise à s'assurer de leur indépendance personnelle et celle des sociétés de Commissaires aux comptes du Groupe Grant Thornton, au regard des dispositions législatives et réglementaires et du Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Chaque associé et collaborateur du Cabinet confirme ainsi avoir respecté, tout au long de l'exercice écoulé, les dispositions décrites visant à assurer l'indépendance de la société de Commissaires aux comptes et le respect des dispositions législatives et réglementaires.



2.2 Exécution de la mission

Grant Thornton utilise une méthodologie globale qui est basée sur les normes internationales d'audit et intègre les dispositions des normes d'exercice professionnel. La méthodologie d'audit Grant Thornton est accompagnée d'un manuel d'audit et est mise en œuvre à l'aide de notre logiciel Voyager™.

2.3 Contrôle qualité

Le système de gestion de la qualité est composé du contrôle interne de qualité au niveau du Cabinet, du contrôle qualité du réseau international et du contrôle de la qualité de la mission.

2.3.1 Description du contrôle interne de qualité au niveau du Cabinet

Le contrôle interne de la qualité de l'Audit est mis en œuvre selon un plan de rotation déterminé de telle sorte que l'ensemble des associés soit contrôlé au moins une fois tous les trois ans. Par ailleurs, une dose d'imprévisibilité dans le programme annuel permet de rompre ce cycle de trois ans et conduit à la réalisation de contrôles inopinés décidés par la Direction Nationale Audit, au regard des informations dont elle dispose relatives à la qualité et selon une approche par les risques. Ces contrôles complètent ainsi le plan de rotation triennal. Par ailleurs, le cas échéant, des re-contrôles sont systématisés et des plans d'actions spécifiques sont demandés sur les mandats concernés.

Des contrôles sont également menés de façon transverse pour s'assurer de la mise en œuvre des procédures décrites dans ce rapport.

Les conclusions du contrôle qualité réalisé chaque année sont présentées aux équipes, ainsi qu'au Comité de Direction.

2.3.2 Description du contrôle qualité du réseau international

Chaque Cabinet membre de Grant Thornton International Ltd est soumis à un contrôle périodique de son activité audit, désigné sous le nom de Grant Thornton Audit Review (GTAR). Ce contrôle, qui a lieu au moins une fois tous les trois ans, comprend une vérification de la mise en œuvre par le Cabinet membre de son dispositif de contrôle interne de la qualité, ainsi que l'examen de dossiers d'audit. Le cas échéant, il fait l'objet, dans l'intervalle, d'une revue de la mise en œuvre du plan d'actions.

Grant Thornton International a effectué un contrôle GTAR au cours du 2^{ème} trimestre 2018.

2.3.3 Contrôle de la qualité de la mission

Conformément à l'article 8 du Règlement Européen, à l'article R. 822-35 du Code de Commerce et à la norme ISQC1, une revue indépendante est mise en œuvre sur les mandats d'entités d'intérêt public et sur d'autres mandats présentant des caractéristiques définies par la Direction Nationale Audit. La revue indépendante a pour objet de vérifier que le signataire pouvait raisonnablement parvenir aux conclusions qui figurent dans les projets de rapport. La revue indépendante est réalisée par un Commissaire aux comptes inscrit sur la liste mentionnée au I de l'article L. 822-1. Elle est réalisée par un Commissaire aux comptes qui n'est pas intervenu sur la mission et qui dispose d'une expérience confirmée de l'audit et du secteur d'activité concerné. Les Commissaires aux comptes en charge de la revue indépendante d'un mandat sont soumis à une rotation après six années consécutives de réalisation de la revue sur ce mandat.



3. Contrôle externe de la qualité

Les sociétés du Groupe Grant Thornton inscrites en qualité de Commissaire aux comptes sont soumises au contrôle externe périodique prévu par le Code de Commerce.

A ce titre, elles font l'objet d'un contrôle périodique par le Haut Conseil du Commissariat aux comptes. Un contrôle du Haut Conseil au Commissariat aux comptes (H3C) s'est déroulé sur l'année 2020 et a porté sur les procédures mises en place par le cabinet et sur une sélection de mandats. Les contrôleurs ont également vérifié la mise en œuvre effective des actions décidées par le Cabinet pour répondre aux points d'amélioration signalés à l'issue du précédent contrôle périodique. Le projet de rapport n'a pas encore été communiqué par le H3C au cabinet. Les constats formulés ont d'ores et déjà été pris en compte dans nos plans d'actions.

4. Éléments financiers

4.1 Chiffre d'affaires du réseau international



Le chiffre d'affaires global est
**en hausse
de 0,6 %**



5,76
milliards de dollars
au 30 septembre 2020



A taux de changes constants, la croissance du chiffre d'affaires du réseau Grant Thornton International s'établit à **1,6 %** pour atteindre **5,8 milliards de dollars**.

4.2 Chiffre d'affaires « Assurance » du réseau européen



Le chiffre d'affaires « Assurance » des sociétés membres de Grant Thornton International au sein de l'Union Européenne, lié à la certification des comptes, s'élève à **618 millions de dollars** au 30 septembre 2020, **en progression de près de 20 %** par rapport au 30 septembre 2019.

Ce montant inclut le chiffre d'affaires total réalisé au sein de l'Union Européenne, provenant :

- **Des revenus du contrôle légal des états financiers annuels** et consolidés d'EIP et de filiales d'EIP,
- **Des revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels** et consolidés d'autres entités,
- **Des revenus de missions d'audit contractuel.**



4.3 Chiffre d'affaires du réseau France



Les revenus de Grant Thornton en France s'élèvent à
200,46 millions d'Euros
 pour l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Informations sur le chiffre d'affaires total, telles que requises par l'article R.823-21 du Code de Commerce et l'article 13 du règlement (UE) no° 537/2014 :

Typologie de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires (en M€)
Chiffre d'affaires provenant de la certification des comptes annuels et consolidés des entités EIP et filiales françaises d'EIP Européennes (hors SACC ^(*))	15,32
Chiffre d'affaires provenant de la certification des comptes annuels et consolidés des entités autres que EIP (hors SACC ^(*))	45,44
Chiffre d'affaires provenant des SACC ^(*) pour l'ensemble des entités contrôlées (EIP et non EIP)	5,04
Chiffre d'affaires audit hors revenus provenant de la certification des comptes annuels et consolidés et des SACC ^(*)	3,42
Chiffre d'affaires non Audit	131,24
Chiffre d'affaires total	200,46

^(*) Services autres que le Commissariat aux comptes

5. Capital humain

5.1 Collaborateurs et Associés

5.1.1 Effectifs au plan international

Au 30 septembre 2020, Grant Thornton International rassemble :



5.1.2 Effectifs en France

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2020, Grant Thornton en France rassemble :



Les associés et Commissaires aux comptes inscrits du Groupe Grant Thornton signant des mandats de Commissariat aux comptes au nom des sociétés de Commissaires aux comptes mentionnées au 1.1.1, sont au nombre de 73.

Les chiffres clés liés à l'évolution du personnel sont présentés ci-dessous :

	2020	2019	2018	2017	2016
Nombre de collaborateurs	1 982	1 962	1 747	1 792	1 670
Dont associés	117	107	108	111	112
Nombre de bureaux	23	23	23	23	23



5.2 Information sur la politique de rémunération

Information sur les bases de rétribution des associés

Leurs rétributions sont composées d'une partie fixe et d'une partie variable.

Cette dernière est fonction de l'atteinte des objectifs à la fois individuels et collectifs. Les critères d'appréciation prennent en considération la contribution à la mise en œuvre du plan stratégique, le développement, le *management* des collaborateurs, la qualité professionnelle et l'expertise technique, les activités d'intérêt commun et la gestion des missions.

Le plan stratégique fait explicitement référence au respect des valeurs professionnelles, notamment celle de l'indépendance. Par conséquent, aucune incitation financière ne peut conduire un associé à se mettre en infraction avec les règles d'indépendance fixées.

La rétribution des associés est fixée en fonction de règles et de procédures arrêtées par le Comité de Direction. Le Comité des Rétributions s'assure du respect de ces dernières.

Prise en compte de la qualité de la mission de certification dans la détermination de la rémunération

Des procédures assurent une politique de rémunération appropriée, notamment par des incitations à l'excellence professionnelle, garante de la qualité de la mission de certification.

L'évaluation de la performance intègre un volet "qualité audit" avec un système de notation propre. Cette notation est arrêtée par la Direction Nationale Audit sur la base des contrôles qualité interne et externes menés sur la période.

Elle est communiquée aux Directeurs de périmètre pour chaque associé ayant une activité audit. L'évaluation globale de l'associé est établie par le Directeur de périmètre en intégrant ce volet qualité. La Direction Générale supervise ce processus global d'évaluation annuelle dont les modalités sont revues par le Comité des rémunérations.

5.3 Formation continue

Le développement des compétences de nos collaborateurs et associés est au cœur de notre stratégie.

Les actions de formation mises en place visent à développer en permanence les expertises techniques, méthodologiques et technologiques, ainsi que l'esprit critique et l'aisance relationnelle des collaborateurs, leurs aptitudes managériales et de communication.

Nous avons à cœur de partager la passion et l'exigence de nos métiers et de transmettre nos valeurs et notre culture. Chaque collaborateur bénéficie d'un parcours adapté à ses besoins spécifiques, son métier, son expérience, sa trajectoire professionnelle. Cette manière de considérer chacun comme unique, est ce qui fait la force de notre cabinet.

Les actions de formations dispensées

Des Parcours métiers :

Il s'agit de formations obligatoires propres aux spécificités des différentes activités du Cabinet, aux réglementations et aux méthodologies concernées

Les Path To :

Il s'agit également de formations obligatoires en matière de *softskills*

Les formations à la carte :

Ces actions couvrent toutes les disciplines nécessaires à l'exercice de nos activités (audit et contrôle interne, comptabilité, gestion, finance, conseil, fiscalité, droit, *management*, communication, développement commercial, outils du Cabinet)

Les réunions d'actualité

Des formations à l'anglais des affaires

Une préparation aux examens professionnels

Trois programmes d'excellence complètent ce dispositif



Springboard, Tremplin pour les femmes

Ce parcours « *Management, Carrière et Leadership au féminin* », a pour ambition de permettre aux jeunes femmes du Cabinet de se développer à la fois professionnellement et personnellement, au travers d'un parcours de quatre jours sur quatre mois.

Le « Path to Partner »

Ce programme original a pour ambition de préparer les *senior managers* à haut potentiel à devenir de possibles futurs associés. Il leur permet d'intégrer pleinement notre stratégie, et surtout de développer leur *leadership* personnel et professionnel au travers d'outils d'évaluation et d'actions de *coaching* ciblées.

Sales Performance

Ce parcours dispensé aux associés et directeurs, développe un entraînement spécifique dans l'environnement de Grant Thornton : savoir créer de la valeur pour devenir un partenaire stratégique à long terme, affiner les outils d'analyse d'une opportunité commerciale, acquérir les réflexes pour s'approprier les bonnes pratiques sont les axes principaux de ce programme.

La formation 2019/2020 totalise :



48 800

heures de participation



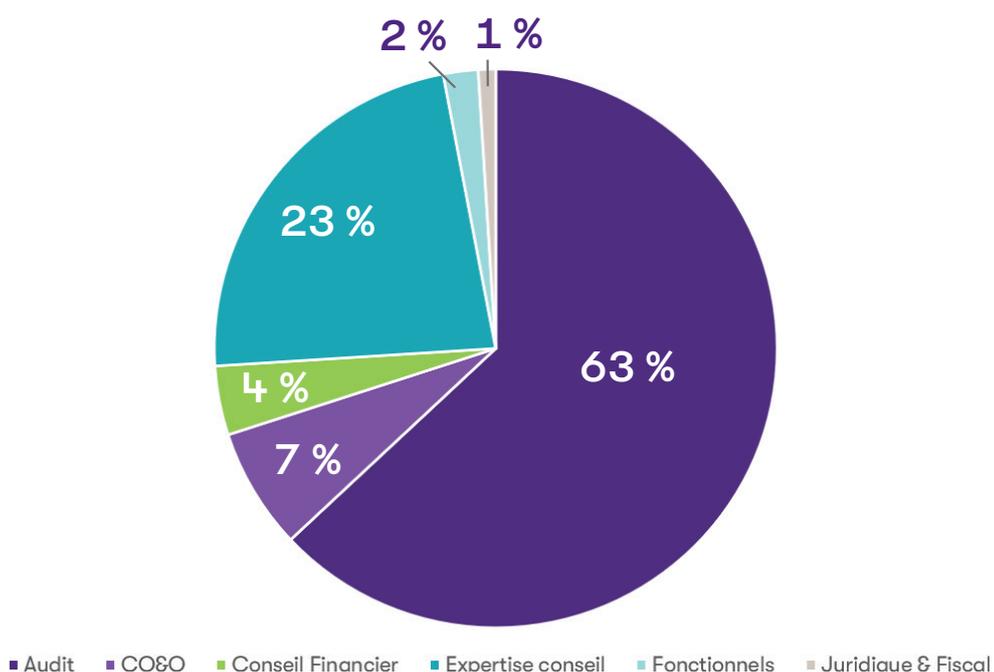
2 830

heures d'animation



Plus de **140**
collaborateurs et associés du Cabinet ont contribué à la conception et l'animation de ces actions.

Répartition des heures par métiers :



La Direction Générale de Grant Thornton confirme que la politique de formation continue permet aux Commissaires aux comptes inscrits de respecter leur obligation de formation, conformément aux dispositions des articles L. 822-4 et R. 822-61 du Code de Commerce.

Le programme de formation du Cabinet permet de répondre aux dispositions de l'arrêté du 20 février 2018 qui a modifié les dispositions des articles A. 822-28-1 à 10.



6. Mandats détenus dans des Entités d'Intérêt Public et des sociétés de financement

6.1 Entités cotées sur un marché réglementé

Société cotée sur un marché réglementé	
Abéo	Jacquet Métal Service
ADL Partner	La Foncière verte
Altarea Cogedim	Lafuma ⁽³⁾
Altareit	Latécoère
Alten	Média 6
AtoS SE	Mediawan ⁽³⁾
Bic	Micropole
Biomérieux	Nanobiotix
Bleecker	NR21
Blue Solutions ⁽²⁾	Oeneo
Bolloré	Onxeo ⁽³⁾
Cohéris	Orège
Compagnie du Cambodge	Paris Real Estate Fund (PAREF)
Devoteam	Patrimoine & Commerce (ex Billon SA)
Esso SAF	Pierre & Vacances
Financière de l'Odet	Plastiques du Val de Loire
Financière Moncey	Proactis
Frey	Roche Bobois
Fromageries Bel (filiale d'Unibel)	SergeFerrari Group
GEA (Grenobloise d'Electronique et d'Automatismes)	Signaux Girod ⁽¹⁾
Genfit	Société Industrielle et Financière de l'Artois
Graines Voltz	Transgène
Hermès International	Unibel (mère de Fromageries Bel)
ID Logistics	Volitalia ⁽¹⁾
Ipsos	Worldline (filiale AtoS SE)
ITS Group ⁽²⁾	Ymagis ⁽⁴⁾

Société dont les titres de créances sont cotés sur un marché réglementé
Altrad Investment Authority
Havas (2)
Sagess
Société du Grand Paris

Entité dont les titres de créances sont cotés sur un marché réglementé
CHR Metz
CHU Amiens (2)
CHU Angers
CHU Brest (2)
CHU Nancy
CHU Poitiers
CHU Rennes
CHU Toulouse
UNEDIC

6.2 Etablissements de crédit et sociétés de financement

Etablissement de crédit
BFM - Banque Française Mutualiste
Crédit municipal de Paris
EBI SA (Ecobank)
Edmond de Rothschild France

Société de financement
CGLLS
SOCOREC

6.3 Entreprises d'assurances

Entreprise d'assurance
AREAS DOMMAGES
AREAS VIE
HUMANIS ASSURANCE
Les Risques Civils de la Boulangerie Française
Mutuelle d'assurance des pharmaciens
Prévoyance Assurance Macif
Retraite Supplémentaire Banque Populaire
Sham
SHAM Vie
THELEM ASSURANCE ⁽¹⁾
THELEM PREVOYANCE ⁽¹⁾
Worldline Ré ⁽⁵⁾

Institution de prévoyance
AUDIENS PREVOYANCE
Caisse Générale de Prévoyance des Caisse d'Épargne (CGPEC) ⁽¹⁾
Carco Prévoyance
Institution de prévoyance Banque Populaire (IPBP)
Institution de prévoyance des salariés des entreprises du groupe de la Caisse des dépôts et consignations et autres collectivités (IPSEC)
IRP AUTO Prévoyance Santé (ex IPSA)
OCIRP

Mutuelle Livre II
Caisse Nationale Mutualiste
EOVI MUTUELLE ⁽⁶⁾
IRP AUTO MPA
LA MUTUELLE IVRY LA FRATERNELLE
MGP SANTE
MUTEX UNION (ex UNPMF)
Mutuelle des clercs et employés de notaire
Mutuelle du Personnel du Groupe RATP
MUTUELLE FAMILIALE DE L'INDRE
MUTUELLE GMC SANTE
Mutuelle Humanis Nationale
MUTUELLE INTERENTREPRISES DU GAN
Mutuelle nationale des hospitaliers et des personnels de santé
Radiance Groupe Humanis Grand Est
Société mutualiste des étudiants de la région parisienne
Solimut
SO Lyon
UMEN (Ex LA MUTUELLE AUDIENS)
Union mutualiste générale de prévoyance

Union Mutualiste de Groupe (UMG)
VYV (ISTYA)

⁽¹⁾ Nouveau mandat EIP – La première certification sera postérieure au 30 septembre 2020

⁽²⁾ Sortie de cote entre le 1er octobre 2019 et le 30 septembre 2020

⁽³⁾ Sortie de cote après le 30 septembre 2020

⁽⁴⁾ Sortie de cote après le 30 septembre 2020 (entité liquidée ou fusionnée)

⁽⁵⁾ Entité devenue EIP entre le 1er octobre 2019 et le 30 septembre 2020

⁽⁶⁾ Entité fusionnée après le 31 décembre 2019

7. Déclaration de la Direction

Je confirme, en application des dispositions de l'article 13 du règlement (UE) n°537/2014 et des dispositions prévues à l'article R. 823-21 du Code de Commerce, que :

- Un système interne de contrôle de la qualité tel que décrit dans ce rapport de transparence, a été mis en place. Ce système permet une gestion des risques appropriée et le respect des dispositions légales et réglementaires applicables ;
- Un dispositif de maintien et de contrôle de l'indépendance, tel que décrit dans ce rapport de transparence, est mis en place et son application fait l'objet de vérifications internes ;
- La politique de formation continue exposée dans ce rapport de transparence, vise à permettre le respect, par les professionnels concernés, des dispositions des articles L. 822-4 et R. 822-61 du Code de Commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 31 janvier 2021



Robert Dambo

Président

Annexe

Associés signataires en nom propre :

- Christophe BONTE
- Robert DAMBO
- Lionel HATET
- Didier HAZEBROUCK
- Jean-Marc HEITZLER
- Françoise MECHIN
- Cyril PAGNIEZ
- Patrick ROMAGNOLI
- Luc WILLIAMSON



[granthornton.fr](https://www.granthornton.fr)

© 2021 Grant Thornton France. Tous droits réservés.

« Grant Thornton » est la marque sous laquelle les cabinets membres de Grant Thornton délivrent des services d'Audit, de Fiscalité et de Conseil à leurs clients et / ou, désigne, en fonction du contexte, un ou plusieurs cabinets membres. Grant Thornton France est un cabinet membre de Grant Thornton International (GTIL). GTIL et les cabinets membres ne constituent pas un partenariat mondial. GTIL et chacun des cabinets membres sont des entités juridiques indépendantes. Les services professionnels sont délivrés par les cabinets membres. GTIL ne délivre aucun service aux clients. GTIL et ses cabinets membres ne sont pas des agents. Aucune obligation ne les lie entre eux : ils ne sont pas responsables des services ni des activités offerts par les autres cabinets membres.

Crédit photo : shutterstock (photographies retouchées).